

**INSTITUT DU DROIT DE LA PAIX  
ET DU DEVELOPPEMENT**  
*Université Nice Sophia Antipolis*

<b>DOMAINE : Droit Économie Gestion</b>
<b>MENTION : Droit International et Européen</b>
Master 2 « <b>Gouvernance et Financement du Développement</b> »

**Responsable : Anouche BEAUDOUIN, maître de conférences en droit public**  
**Rentrée universitaire : 2018-2019**

---

**OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :**

Ce Master 2 pluridisciplinaire vise à doter les étudiants des connaissances et compétences les plus hautes en droit international et européen de la gouvernance et du financement du développement. A la fois théoriques et pratiques, les enseignements ouvrent des perspectives professionnelles très variées, tant du point de vue des fonctions que des secteurs envisagés : organisations internationales, organisations non gouvernementales, banques et fonds multilatéraux de développement, ministères, agences gouvernementales d'aide au développement, collectivités territoriales, concours de la fonction publique, enseignement supérieur, élaboration et gestion de projet, conseil juridique.

**LANGUES :**

Les enseignements sont dispensés principalement en langue française. Une excellente maîtrise de cette langue à l'écrit et à l'oral est un prérequis pour suivre cette formation. Cependant, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international : certains enseignements sont dispensés dans cette langue et les documents de travail sont essentiellement en anglais.

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen, sans être fermée aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue. L'admission se fait par sélection sur dossier.

**RENSEIGNEMENTS :**

I.D.P.D. – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 ☎04 89 15 26 63 – Site  
Internet : <http://unice.fr/idpd/>  
Courriel : [idpd@unice.fr](mailto:idpd@unice.fr)

## Enseignements de l'année :

### Semestre 3 :

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures Ensgt	Notation	Coef	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
<b>UE 1 : Droit international et développement</b>						
ECUE Les PED dans le système commercial multilatéral	10hCM	/20	1	CC		<b>3</b>
ECUE La conditionnalité de l'aide publique au développement	10hCM	/20	1	CC		
<b>UE 2 : Gouvernance et développement</b>						
ECUE Gouvernance et développement	20hCM	/20	2	CT écrit	3h	<b>6</b>
ECUE Séminaire d'approfondissement : lutte contre la corruption	10hTD	/20	1	CC		
<b>UE 3 : Gestion durable du développement</b>						
ECUE Financement du développement	20hCM	/20	2	CT écrit	3h	<b>6</b>
ECUE Environnement et développement	20hCM	/20	1	CC		
<b>UE 4 : Ouverture sur d'autres disciplines</b> (matières du Master 'Civilisations, cultures et sociétés (anthropologie), parcours 'Anthropologie, Eau, Design)						<b>3</b>
ECUE Anthropologie du développement	15hCM	/20	0,5	CC		
ECUE Eau, société et développement durable	15hCM	/20	0,5	CC		
<b>UE 5 : PPR</b>						
ECUE Elaboration et gestion d'un projet de développement 1	20hTD	/20	1	CC		<b>12</b>
ECUE Anglais professionnel 1	15hTD	/20	0,5	CC		

### Semestre 4 :

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures Ensgt	Notation	Coef.	Ecrit/Oral CC/CT	Durée épreuve	ECTS
<b>UE 6 Cadres institutionnels du développement</b>						
ECUE Institutions publiques et privées et développement	20hCM	/20	2	CT écrit	3h	<b>6</b>
ECUE Action internationale des collectivités territoriales et développement	20hCM	/20	1	CC		
<b>UE 7 : Investissements et développement</b>						
ECUE Droit international des investissements	20hCM	/20	2	CT écrit	3h	<b>3</b>
ECUE Séminaire d'approfondissement	10hTD	/20	1	CC		
<b>UE 8 : Politique européenne de coopération au développement</b>						
ECUE Politique européenne de coopération au développement	20hCM	/20	1	CC		<b>3</b>
<b>UE 9 : PPR</b>						
ECUE Elaboration et gestion d'un projet de développement 2	20hTD	/20	1	CC		<b>18</b>
ECUE Anglais professionnel 2	15hTD	/20	0,5	CC		
ECUE Stage		/20	3	CC		
ou ECUE Mémoire		/20	3	CC		

**Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements (cours, séminaires et conférences)  
Toute absence doit être justifiée et signalée au responsable du Master ainsi qu'à l'administration.**

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

## MODALITES

COMPENSATION
<i>Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>
<b>Obtention des UE</b>
Compensation entre les ECUE de chaque UE.
<b>Obtention du Semestre</b>
Compensation entre les UE de chaque semestre.
<b>Obtention de l'Année</b>
Compensation entre les deux semestres de chaque année du Master. Pas de compensation entre les deux années de Master.
<b>Note éliminatoire</b>
Note éliminatoire pour l'UE PPR du semestre 4 : 7/20
REDOUBLEMENT
Redoublement possible, sans condition pour la première année de Master, et sur autorisation du Conseil pédagogique de la formation pour la seconde année de Master.
ORIENTATION M1 ⇔ M2
En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours. Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).
TEXTES RÉGLEMENTAIRES
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a> <a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS

- 1<sup>er</sup> semestre : 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier 2019
- 2<sup>nd</sup> semestre : dernière semaine d'avril 2019

Remise du mémoire le 31 mai 2019  
Remise du rapport de stage fin septembre 2019

*Certains étudiants (salariés, handicapés et sportifs de haut niveau) peuvent bénéficier d'un aménagement pour le contrôle des connaissances).*